

## Présentation du Dispositif de Soutien de Branche - VAE

Le DSB – VAE s'organise autour de 3 étapes dont le prérequis est, pour le candidat, d'avoir obtenu la recevabilité du livret 1.

Ce dispositif s'adresse à tout salarié justifiant d'une année d'expérience en lien avec le diplôme visé.

### **1 - Le bilan de positionnement :**

**Durée : 6 h**

Le positionnement s'articule autour d'instances collectives et individuelles dont les objectifs sont d'établir un diagnostic du parcours de la personne mais également d'élaborer le programme d'accompagnement.

Après cette phase, la personne recevra un planning détaillé quant à son parcours de VAE.

La phase d'accompagnement ne peut être envisagée et construite qu'en concertation avec la personne.

### **2 – L'accompagnement DSB-VAE :**

**Durée : 240 h maximum (jusqu'à 30 h d'accompagnement méthodologique, jusqu'à 140 h de séquences formatives et jusqu'à 70 h de mises en situation professionnelle)**

Cet accompagnement nécessite de travailler autour de plusieurs axes (méthodologique, technique, disciplinaire...) et ses finalités sont :

- S'approprier les attendus de la démarche de VAE,
- S'approprier les outils méthodologiques d'analyse de l'expérience et de repérage des compétences,
- Identifier les cadres d'expérience et exploiter les situations significatives en vue d'une restitution écrite et orale,
- Repérer les éléments constitutifs des compétences développées et les mettre en relation avec le référentiel professionnel du diplôme visé,
- Savoir valoriser et optimiser ses expériences et ses compétences,
- Argumenter quant à sa démarche de VAE.

Durant cette phase, plusieurs modalités d'accompagnement sont alors proposées :

- ✓ Un accompagnement individualisé

Ce type de séquence permet un accompagnement et un soutien de proximité, au plus près des besoins de la personne.

- ✓ Des séquences collectives

Elles permettent au candidat de s'inscrire dans une dynamique de groupe. L'intérêt est de proposer des conditions par lesquelles les situations de chacun sont l'opportunité pour tous de se questionner sur leurs représentations, leurs façons de faire et d'être. Les interactions procurent des occasions propices au recul, à l'analyse réflexive et donc à la prise de conscience. L'échange donne la possibilité aux personnes d'exprimer leur point de vue et ainsi contribue à aider chacun à coconstruire son identité professionnelle.

- ✓ Des mises en situation professionnelle

Si elles ne sont pas obligatoires, les mises en situations professionnelles sont à encourager. En effet, elles permettent aux bénéficiaires d'appréhender un nouveau secteur d'intervention et/ou public et de vérifier la transférabilité de leurs compétences dans un autre contexte. L'accompagnement opéré par un référent professionnel du diplôme visé favorise un processus de distanciation.

- ✓ Des séquences formatives

Elles sont facultatives. Ces instances collectives seront mises en œuvre si besoin en fonction du bilan de positionnement.

### **3 – Le suivi post-jury :**

#### **Durée : 3h maximum**

En cas de validation partielle voire nulle, le référent pédagogique assurera un suivi post-jury VAE. Cette phase se déroulera en deux temps :

- Evaluation du résultat et du livret 2 (1h30)

Lecture et analyse des « retours » (commentaires, préconisations) de l'autorité certificatrice.

Evaluation des Domaines de Compétences non-validés.

Elaboration d'un parcours complémentaire

- Entretien de co-évaluation (1h30)

Synthèse de l'analyse des indications formulées par l'autorité certificatrice.

Co-évaluation de la démarche VAE et du résultat.

Propositions, préconisations : expérience complémentaire et diversifiée ou formation post-jury VAE.

Un document écrit sera remis au candidat à la fin de cette phase avec des préconisations.

Cette phase donne lieu à la passation d'un questionnaire d'évaluation du DSB-VAE auprès des candidats qui en ont bénéficié.